



RAPPEL : **ETUDE DE SOL OBLIGATOIRE**

Un **rapport d'étude géotechnique de type G2 PRO** doit être fournie par le **Maître d'Ouvrage (client) ou la Maîtrise d'œuvre** afin de respecter le **NF DTU 13.1 Fondations superficielles**. Extrait du DTU ci-dessous :

NF DTU 13.1 P1-1 (septembre 2019) - Travaux de bâtiment - Fondations superficielles - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P11-201-1-1

5 Données essentielles à l'exécution du marché

Les données essentielles qui doivent être fournies à l'entreprise pour l'exécution du marché sont :

- les classes d'exposition du béton à considérer du point de vue de la durabilité de l'ouvrage ;
- toute information relative à la mise en oeuvre de béton ne relevant pas de l'approche prescrite de la NF EN 206/CN ;
- le positionnement des incorporations tous corps d'état confondus (canalisations, gâches, fourreaux, inserts, etc.) ;

NOTE 1

Se reporter au NF DTU 21 P2 (CCS) « Coordination avec les autres entreprises et intervenants ».

- les hypothèses nécessaires au calcul et au dimensionnement de l'ouvrage, suivant les différents états limites à considérer ;
- la catégorie géotechnique de l'ouvrage, suivant la NF EN 1997-1 (Eurocode 7) ;

NOTE 2

Une aide à la détermination de cette catégorie est donnée en Annexe A.

- les rapports d'étude géotechnique de type G2 PRO au minimum, au sens du Tableau 1 de la NFP 94-500 ;

NOTE 3

Pour les ouvrages de catégorie géotechnique 1, les missions G2 AVP et PRO peuvent constituer un seul et même rapport.

- la profondeur hors gel ;
- les hypothèses nécessaires au calcul et au dimensionnement des fondations.

La mission géotechnique G2 PRO comprend la prescription de principes constructifs en fonction de la nature du sol (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages, ...)

La plaquette ci-contre vous expliquera comment prendre en compte les différents risques du sol.

Les points sensibles pour les professionnels

Construire : tenir compte des risques du sol

Cliquez sur l'image pour télécharger la plaquette sur le site de l'AQC